

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-462

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111397-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-462

**RER métropolitain - Avenant à la convention de financement des études de faisabilité
des gares et haltes des lignes Libourne - Arcachon et Saint-Mariens - Langon -
Décision - Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Le projet de RER métropolitain, adopté en 2018 par la Métropole et la Région, et dont la feuille de route a été mise à jour en mars 2023, vise à améliorer la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine, via les diamétralisations Libourne-Arcachon et Langon-Saint-Mariens, une desserte cadencée omnibus à la demi-heure et l'ouverture de deux nouveaux arrêts, au Bouscat et à Talence.

Pour faire face à l'augmentation de la fréquentation sur l'axe Libourne-Arcachon et Langon-St-Mariens, il est prévu d'utiliser des rames doubles (dites en unité multiple), d'une longueur totale de 164 mètres, nécessitant une adaptation des quais de plusieurs points d'arrêts.

L'étude d'opportunité des gares du RER métropolitain, réalisée en 2021 par SNCF Gares & Connexions en lien avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole, cofinanceurs, a notamment permis d'identifier les gares et haltes dont les configurations de quais doivent être adaptées au regard du matériel roulant du RER, avec une longueur de quais pouvant accueillir des unités multiples de Regio2N, soit 162m minimum. 4 gares et haltes sont concernées pour la ligne Arcachon – Libourne (Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice – Izon et Vayres) et 13 sur l'axe St-Mariens – Langon (Cavignac, Gauriaguet, Aubie-St-Antoine, St-André de Cubzac, Cubzac-les-Ponts, La Grave d'Ambarès, Ste-Eulalie Carbon Blanc, Portets, Arbanats, Podensac, Cérons, Barsac et Preignac).

1. Contenu des études et régularisation du cofinancement de Bordeaux Métropole

Sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions, les études de faisabilité ont pour objectif de définir la consistance technique et l'estimation du coût des opérations à mener, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation pour chaque gare concernée par cette convention.

Les éléments concernés par ces études ont pour objets principaux :

- L'adaptation des quais au futur matériel roulant,
- L'adaptation des traversées à l'évolution de la fréquentation et de la desserte, la mise en place de dénivellation si nécessaire,

- L'amélioration des déplacements de l'accès jusqu'au train : adaptation des accès, resurfacement des quais, modernisation de l'éclairage...
- Les actions en faveur de la sûreté des voyageurs : protections périphériques, fermeture des accès après le dernier train...

L'avenant à cette convention permet de régulariser le cofinancement de Bordeaux Métropole de ces études, conformément à la répartition de la feuille de route (33,33%). Afin de préserver les crédits de l'Etat obtenus pour 2022, la Région avait en effet accepté de porter provisoirement la part relevant de Bordeaux Métropole en supportant les deux tiers du financement. Afin de rétablir la répartition au tiers, Bordeaux Métropole doit régulariser sa participation financière à hauteur de 520 000 €, soit un tiers du montant total des études (1 560 000 € courants). La participation de l'Etat au tiers reste inchangée.

L'engagement de ces études en 2022 ont permis d'avancer notablement dans l'adaptation des quais avec le lancement des phases PRO-REA pour les sites de la ligne Arcachon – Libourne et l'étude AVP pour la ligne St-Mariens – Langon.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-291 du 20 mai 2022 autorisant le cofinancement des études préliminaires du projet d'adaptation des quais des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon, Vayres et Saint-Denis-de-Pile,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-337 du 30 juin 2023 autorisant le cofinancement des études d'avant-projet d'adaptation des quais des gares de Bassens, Saint-Loubès, Saint-Sulpice - Izon, Vayres ;

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2024-644 du 6 décembre 2024 autorisant la poursuite des opérations du RER Métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de régulariser la participation financière de Bordeaux Métropole aux études de faisabilités des gares et haltes des lignes Libourne – Arcachon et St-Mariens – Langon pour adapter les points d'arrêt aux futures circulations et aux flux prévisionnels du

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études de faisabilité pour l'adaptation des quais des gares et haltes des lignes Libourne - Arcachon et Saint-Mariens – Langon, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, à hauteur de 520 000 € courants (soit 33,33 %).

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention de financement correspondante.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324 du budget principal pour les exercices 2025 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,